Appel à communication

Colloque international

Les figures d'autorité dans les discours et leurs effets

14 - 16 juin 2027

Ancien Collège
Montauban

sous le patronage de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Montauban

Argumentaire

La question de l'autorité occupe une place importante dans les débats actuels, le plus souvent pour en déplorer la crise. Déjà à la fin du XIX^{e} siècle, Émile Durkheim (1893) mettait en avant la crise des autorités, source de dysfonctionnements sociaux. De même, le XX^{e} siècle a vu la montée en puissance de l'individualisme en liaison avec la crise des institutions. Ou encore, il y a quelques décennies, Hannah Arendt dressait le constat d'un « effondrement plus ou moins général […] de toutes les autorités traditionnelles » (1968 : 121) dans le monde moderne. Néanmoins, si l'autorité a perdu l'évidence qui était la sienne dans les siècles précédents, elle demeure une notion fondamentale non seulement pour le grand public, mais aussi pour les disciplines qui se sont intéressées à elle. En particulier, elle reste au cœur des réflexions des sociologues (Bourdieu,1982), des psychologues (Benghozi, 2001), des linguistes (Monte & Oger, 2015) ou des théoriciens de la littérature (Bouju, 2010). Cette dimension interdisciplinaire de la notion d'autorité explique son flou conceptuel, d'autant plus qu'elle recouvre de nombreuses situations : quels points communs existe-t-il entre l'autorité parentale, l'autorité de l'État ou l'autorité religieuse ? À cela s'ajoute la pluralité des définitions de cette notion (voir Kojève, 2004, Karila-Cohen, 2008 ou Angenot, 2013) qui en complique l'approche. Comment situer l'autorité par rapport à l'autoritarisme ou à la simple domination ? Consiste-t-elle en une emprise basée sur le consentement de la part du groupe sur lequel elle s'exerce ?

Ce colloque se focalisera sur les figures d'autorité, à savoir sur les entités qui incarnent une relation hiérarchique dans une communauté donnée. Ces entités consistent soit en des personnes dotées de prestige (De Gaulle en politique, Einstein dans les sciences), soit en des rôles sociaux (les experts, les enseignants). Elles

incluent également le domaine des institutions (la justice, le gouvernement), allant jusqu'à englober les réalités les plus diverses comme l'autorité des livres, des chiffres ou des proverbes. On pourra se demander si les figures d'autorité correspondent aux trois types de « domination légitime » théorisés par Max Weber (1971) dans le champ de la sociologie : la domination traditionnelle reposant sur les coutumes et le passé (les anciens, les prophètes) ; la domination charismatique due aux qualités personnelles et au rayonnement d'un individu (Gandhi, Mandela) ; la domination rationnelle-légale liée à des fonctions officielles reconnues (les magistrats, les spécialistes). Par ailleurs, d'après Weber, si la domination traditionnelle caractérise l'Ancien Régime, elle est peu à peu dépassée par la domination rationnelle-légale propre à la modernité. Quant à la domination charismatique, elle se retrouve lors des périodes de crises politiques. De son côté, Jacques Arènes (2015) montre comment malgré le discrédit actuel de l'autorité, de nouvelles figures d'autorité émergent, à l'image des influenceurs sur les réseaux sociaux.

L'objectif de ce colloque est d'approfondir la façon dont les figures d'autorité sont construites dans les discours. Certes, comme le relève Pierre Bourdieu (1982), l'autorité de ces figures dépend grandement des positions sociales qu'elles occupent et du capital symbolique dont elles bénéficient. De plus, ces figures d'autorité ont une image préalable (l'*ethos préconstruit* de la rhétorique) qui influence favorablement l'opinion publique à leur égard. Toutefois, selon les productions verbales en jeu, cette image préalable est retravaillée en *ethos discursif*, se voyant confortée, réorientée ou même infirmée avec des conséquences non négligeables pour la réputation des autorités concernées. De la sorte, comme l'écrit Ruth Amossy (1999 : 149), « l'autorité du locuteur ne provient pas seulement de son statut extérieur […]. Elle est aussi produite par le discours dans un échange verbal qui vise à forger et à faire reconnaître sa légitimité ».

L'examen de cette mise en discours des figures d'autorité pourra porter sur des corpus variés : politiques, littéraires, médiatiques, judiciaires, pédagogiques, historiques ou autres. Trois pistes de réflexion, non exclusives, seront privilégiées :

1) Les manifestations langagières des figures d'autorité

Suivant la typologie de Marianne Doury (2016 : 109), ces manifestations sont « directes » quand le locuteur s'appuie sur sa propre autorité pour consolider ses

propos. Elles sont « indirectes » lorsque le locuteur exploite le crédit dont jouit une personne qui fait autorité dans un domaine pour donner plus de poids à ses affirmations. Dans le cas des manifestations directes d'autorité, il sera intéressant de voir comment le locuteur travaille son image afin de valoriser sa personne, de s'autolégitimer et de donner un surcroît de crédibilité à son discours. Ce travail prend des formes diverses, allant du lexique au raisonnement, comme l'argument « d'autorité », en passant par des procédés énonciatifs. Ces derniers oscillent entre la « surénonciation » (Rabatel, 2005) attachée à l'emphase et l'effacement énonciatif, typique dans les textes législatifs, scientifiques ou médiatiques. Dans le cas des manifestations indirectes d'autorité, il sera possible de prendre en considération les stratégies (citations, allusions…) à travers lesquelles le locuteur invoque une figure prestigieuse ou reconnue afin de conférer une crédibilisation par association à ses dires. En particulier, la figure du témoin (guerres, crimes, crise sociale, etc.) paraît importante, dans la mesure où sa prise de parole est perçue comme un garant de l'authenticité des faits rapportés. Plus largement, on pourra réévaluer la palette des ressources mobilisées par les figures d'autorité afin d'accroître la portée de leur discours : recours à certains genres (proverbes, maximes, slogans), aux stéréotypes, au langage des émotions, à l'argumentation par le modèle…

2) Les effets visés par les discours d'autorité

Que les manifestations des figures d'autorité soient directes ou indirectes, leur mise en scène vise à susciter des effets d'autorité aptes à emporter l'adhésion. Une autorité n'existe en effet que si elle est non seulement reconnue, mais acceptée au terme d'une interaction. À cette fin, le locuteur axant son discours sur une figure d'autorité auto-fondée (la sienne) ou hétéro-fondée (celle d'un tiers) adapte ses énoncés aux représentations imaginaires qu'il juge entérinées et valorisées par son public, ce qui rejoint la conception de l'objectivité d'après Roselyne Koren (1996), définie comme une adéquation de points de vue entre le locuteur et l'interlocuteur. Suivant Christian Plantin (2016), les discours d'autorité visent globalement à produire deux effets complémentaires :

- *Faire croire par la parole*. Au degré faible, le locuteur crée une atmosphère de confiance qui se concrétise selon trois dimensions : paraître véridique, sembler honnête, être bien disposé envers son public.

- *Faire faire par la parole*. Au degré fort, agissant sur le comportement d'autrui, l'autorité a pour prétention d'être obéie. C'est le cas avec les figures d'autorité représentant la norme légale (policiers, juges…) dont l'exercice est soutenu par le monopole de la violence légitime.

Dans ce cadre, on pourra étudier les stratégies d'influence que les discours d'autorité exploitent et qui contribuent à leur rendement. Ces stratégies alternent entre des procédures cognitives (appel à l'expertise, à la compétence) et des procédures « d'identification » (Charaudeau, 2005 : 105) d'ordre psychologique : recours à l'empathie, à la solidarité, au charisme…

3) La mise en cause des figures d'autorité

Par-delà l'emprise qu'ils exercent, les discours impliquant des figures d'autorité sont susceptibles d'être délégitimés et contestés, le public restant libre en dernier ressort. Déjà au XVII^{e} siècle, John Locke (1690) s'est prononcé contre l'usage de l'argument d'autorité, dans la mesure où il tend à bloquer la contestation et l'affichage d'opinions personnelles. Plus récemment, Samah Karaki (2026 : 44) qualifie le discours d'autorité d'« hypnose douce », en ce qu'il constitue un appel à suspendre notre jugement, fabriquant de l'exception au détriment du commun et nous conduisant à adhérer à une organisation symbolique tronquée du monde. Des études de cas sur la dévalorisation des figures d'autorité et sur les contre-discours qui leur sont opposés seront les bienvenues, notamment dans les domaines politique, médiatique ou littéraire. Il serait alors judicieux de s'interroger sur les stratégies (argumentatives, ironiques, polémiques…) et sur les techniques de rupture mises en œuvre par ces contre-discours. De même, on réfléchira sur les modalités concrètes de ces critiques mettant en cause l'autorité (attaques contre la personne, contre le contenu jugé manipulatoire ou erroné de son discours, contre le recours inapproprié à une autorité citée, etc.).

S'adressant aux chercheurs/euses en linguistique, en littérature, en sciences de la communication et de l'éducation, mais également aux philosophes, aux sociologues, aux politologues et aux juristes, ce colloque entend ainsi questionner la vaste problématique de la directivité des discours à l'aune de ses modes d'expression. Il voudrait aussi contribuer à nourrir la discussion sur un sujet qui reste toujours vivace dans notre monde contemporain.

Éléments bibliographiques

AMOSSY, Ruth, « L'ethos au carrefour des disciplines : rhétorique, pragmatique, sociologie des champs », in R. Amossy (dir.), *Images de soi dans le discours*, Lausanne, Delachaux & Niestlé, 1999, p. 129-154.

ANGENOT, Marc, *Rhétorique de la confiance et de l'autorité*, Montréal, Université McGill, « Discours social », vol. XLIV, 2013.

ARENDT, Hannah, « Qu'est-ce que l'autorité ? », in *La Crise de la culture. Huit exercices de pensées politiques*, Paris, Gallimard, 1972 [1968], p. 121-185.

ARÈNES, Jacques, « Les nouvelles figures de l'autorité », *Études*, n° 2, 2015, p. 55-65.

BALOGE, Martin, MAREUGE, Agathe, SCHNEIDER, Marie-Alexandra et Anne UNTERREINER, « Figures d'autorité. Approches théorique, épistémologique, empirique », *Trajectoires*, n° 8, 2014. DOI : org/10.4000/trajectoires.1488

BENGHOZI, Pierre, « Autorité parentale légale, autorité parentale légitime », *Le Divan familial*, n° 6, 2001, p. 43-55.

BOUJU, Emmanuel (dir.), *L'Autorité en littérature*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

BOURDIEU, Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

CHARAUDEAU, Patrick, *Le Discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 2005.

DARRAULT-HARRIS, Ivan, "Les figures de l'autorité. De l'espace familial à l'espace scolaire », *Enfances & Psy*, n° 22, 2003, p. 49-58. DOI : 10.3917/ep.022.0049

DOURY, Marianne, *Argumentation. Analyser textes et discours*, Paris, Armand Colin, 2016.

DUCROT, Oswald, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann, 1972.

DURKHEIM, Émile*, De la division du travail social*, Paris, Culturea, 2026 [1893].

GUÉRIN, Charles, Jean-Marc LEBLANC, Jordi PIÀ-COMELLA et Guillaume SOULEZ (dir.), *L'Éthos de rupture. De Diogène à Donald Trump*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2022.

KARAKI, Samah, *Contre les figures d'autorité*, Paris, Payot, 2026.

KARILA-COHEN, Pierre, « L'autorité, objet d'histoire sociale », *Le Mouvement social*, n ° 224-3, 2008, p. 3-8. DOI : 10.3917.lms.224.0003

KOJÈVE, Alexandre, *La Notion d'autorité*, Paris, Gallimard, 2004.

KOREN, Roselyne, *Les Enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme*, Paris, L'Harmattan, 1996.

KRIEG-PLANQUE, Alice, « Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion », *Mots*, n° 107, 2015, p. 115-132.

LOCKE, John, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, Paris, Vrin, 1972 [1690].

MONTE, Michèle et Claire OGER, « La construction de l'autorité en contexte. L'effacement du dissensus dans les discours institutionnels », *Mots*, n° 107, 2015, p. 5-18.

OGER, Claire, *Faire référence. La construction de l'autorité dans le discours des institutions*, Paris, EHESS, 2021.

PERELMAN, Chaïm et Lucie OLBRECHTS-TYTECA, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1988 (1958).

PINEIRA, Carmen et Gabriel PÉRIÈS (dir.), « Acte d'autorité, discours autoritaires », *Mots*, n° 43, 1995.

PLANTIN, Christian, *Dictionnaire de l'argumentation*, Lyon, ENS Éditions, 2016.

RABATEL, Alain, « Les postures énonciatives dans la co-construction dialogique des points de vue : coénonciation, surénonciation, sousénonciation », in J. Bres, P. P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke et L. Rosier (dir.), *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*, Bruxelles, Duculot, 2005, p. 95-110.

VICARI, Stefano, « Discours d'influenceurs, discours d'autorité ? Le cas de deux médecins influenceurs sur Twitter », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 30, 2023. DOI : 10.4000/aad/7505
WEBER, Max, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971.

Modalités pratiques

Lieu et date : Montauban, Ancien Collège, du 14 au 16 juin 2027.
Les propositions de communication, d'une longueur de 300 à 400 mots, doivent être envoyées ***avant le 31 janvier 2027*** **conjointement aux adresses suivantes :**

michael.rinn@univ-brest.fr
marc.bonhomme@unibe.ch

Les notifications d'acceptation seront envoyées aux participant/e/s avant le 15 février 2027. L'ensemble des conférences aura lieu en présentiel.
Les frais d'inscription sont de 50 euros (réservation de la salle de conférence, pauses café, frais d'impression).
La publication d'un ouvrage collectif est prévue. Des précisions sur ce point viendront par la suite.

Responsables du colloque :
Michael Rinn, Professeur, Université de Bretagne Occidentale, Brest.
Marc Bonhomme, Professeur émérite, Université de Berne, Suisse.
Pierre Marillaud, Inspecteur d'Académie honoraire, ancien chercheur associé à l'Université Jean Jaurès (Toulouse), membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Montauban.

Comité d'organisation :
Marc Bonhomme (Université de Berne, Suisse)
Michael Rinn (Université de Bretagne Occidentale, France)
Christophe Cosker (Université de Bretagne Occidentale, France)
Ali Alghannami (Université de Bretagne Occidentale, France)

Comité scientifique :
Ruth Amossy (Université de Tel-Aviv, Israël)
Dorota Antoniewska-Lajus (Université Nicolas Copernic de Torun, Pologne)
Marc Bonhomme (Université de Berne, Suisse)
Patrick Charaudeau (Université de Paris 13, CNRS, France)
Christophe Cosker (Université de Bretagne Occidentale, France)
Jean-Claude Guerrini (Université de Lyon, France)
Roselyne Koren (Université Bar-Ilan, Israël)
Alice Krieg-Planque (Université Paris-Est Créteil, France)
Montserrat López Diaz (Université de Saint-Jacques de Compostelle, Espagne)
Paola Paissa (Université de Turin, Italie)
Valentin Pradelou (Université de Bordeaux Montaigne, France)
Alain Rabatel (Université de Lyon 1, France)
Michael Rinn (Université de Bretagne Occidentale, France)
Alain Visentini (Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Montauban, France)